COMPTE RENDU

SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

8 JUILLET 2021

Compte-rendu

Schéma Régional des Carrières
08/07/2021, visioconférence

Présents :

	Prénom	Nom	Organisme
Collège des associations	Grégoire	ATICHIAN	FNE PACA
	Françoise	COLARD	Union Régionale UFC Que Choisir PACA
	Philippe	MUSARELLA	FNE PACA
	Marie-Françoise	BAZERQUE	DREAL PACA
	Pascal	BLANQUET	DREAL PACA
	Magali	CHATZOPOULOS	DDTM 13
	Myriam	DAMBREVILLE	DDTM 06
	Sylvaine	IZE	DREAL PACA
	Rémy	JOSSO	DREAL PACA
	Nicole	POMI	DDTM 06
Collège du secteur industriel	Marie-Therese	AUBRIEUX	UNICEM
	Claire	AUBRY	BMI GROUP
	Pierre-Yves	BEAULIEU	Carrières Bronzo
	Sébastien	CORNU	KNAUF
	Mireille	DAUDIER	SNIP
	Jean-Pierre	ESTACAILLE	ATILH
	Marc	INGLEBERT	Eurovia
	Charles-Frédéric	LEMAITRE	SATMA - VICAT Syndicat français de l'industrie cimentière
	Florent	MICHEL	Arcelormittal Fos
	Nicolas	PIARRY	SAB
	Christophe	RABIET	UNICEM PACA
	Sandra	RIMEY	Minéraux industriels France
	Marie-José	ZORPI	Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux de construction Provence Alpes Côte d'Azur Corse
Collège des collectivités	Sophie	BAUP	Agglomeration Provence Verte
	Severine	BELLON	Métropole Aix-Marseille Provence - Pays salonais
	Laura	BERNARD	AURAV
	Rémi	BLEYNAT	Conseil départemental du Var
	Julie	BOGHOSSIAN	Scot Provence Verte Verdon
	Margaux	BRUNET	Communauté de Communes Alpes d'Azur
	Virginie	BRUNET-CARBONERO	PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES
	Nicolas	DONNADILLE	Scot du bassin de vie de Cavaillon
	Amandine	GENARD	syndicat mixte Comtat-Ventoux
	Céline	GEORGES	Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon
	Jérémy	GIULIANO	Mairie Le Val
	Mathieu	LAURON	Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire d'Aubagne et de l'Étoile
	Gabrielle	MARTIN	Communauté des Communes Guillestrois-Queyras
	Edouard	MASSONNEAU	AUDAT VAR
	Coraline	MOIRANO	Cœur du VAR
	Clara	PELTIER	PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
	Raphaël	PICARD	Département Vaucluse
	Lora	PIRARD	Parc naturel régional du Queyras
	Michelle	ROUSSELOT	Métropole Nice Côte d'Azur
	Marie-Laure	THAO	Maison du Parc naturel régional des Alpilles
	Chantal	VANINETTI	Métropole Aix Marseille Provence
	Raphaël	VERA	SCOT Provence Alpes Agglomération
	Alexis	VERBEKE	SYMCRAU

Rédaction : Gwénaëlle Hourdin & Shirley Vormbrock, SPPPI PACA
Validation : par les intervenants avant le 23 août, par les participants avant le 10 septembre.
Présentation en ligne : Sur le site internet du SPPPI PACA : Accueil > Axes de travail > Site, sols et matériaux > Schéma Régional des Carrières

Ordre du jour :

- Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma régional des carrières
- Contenu de l'état des lieux, chiffres clés, notions importantes
- Le projet de Schéma Régional des Carrières (documents projets mis à disposition, détails sur le contenu, échanges)
- Calendrier des consultations

Glossaire

BRGM : Bureau de Recherche Géologiques et Minières
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERC : Éviter, Réduire, Compenser
ERS : Étude Ressource Stratégique
GES : Gaz à Effet de Serre
GIN : Gisement d'Intérêt National
GIR : Gisement d'Intérêt Régional
GPE : Gisements Potentiellement Exploitables
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SRC : Schéma Régional des Carrières

Introduction
(MF.Bazerque, Directrice adjointe, DREAL PACA)

Ce séminaire est dans la continuité du séminaire « Des carrières, oui ! Mais où ? Et combien ? » qui a eu lieu en 2017. Depuis 2017, un certain nombre de choses ont avancé malgré la crise sanitaire. Nous avons fait un comité de pilotage pour présenter l'état d'avancement et avons également fait des réunions avec l'UNICEM pour arriver à un document qui va vous être présenté aujourd'hui. Ce séminaire est à destination des EPCI pour partager un sujet important, le lien entre le SRC et les documents d'urbanisme. Nous attendons des échanges et une discussion sur ce sujet pour bien comprendre le lien entre les documents d'urbanisme et le SRC. Une consultation officielle des EPCI suivra. Nous espérons que ce séminaire facilitera la compréhension du document par les EPCI et que cela vous permettra de voir les enjeux présents sur le territoire.

Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma Régional des Carrières
(S.Ize, cheffe de projet planification régionale des ressources naturelles, DREAL PACA)
cf. présentation

Des schémas départementaux au schéma régional
Le schéma régional remplace les schémas départementaux des carrières.
Les instructions pour les nouveaux SRC :

- Gestion durable des granulats, utilisation rationnelle et économe des ressources,
- Recyclage,
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux : paysage, eau, sites, milieux naturels, …
- Modes de transport écologiques, favoriser les approvisionnements de proximité,
- Fixe les objectifs à atteindre en termes de limitation et de suivi des impacts/ les orientations de remise en état des sites,
- Niveau de compatibilité par les documents d'urbanisme (SCOT/PLU) pour assurer l'approvisionnement en matériaux.

Références réglementaires :
- Code de l'environnement,
- Instruction du 4 août 2017.

Documents opposables / s'imposant au SRC
cf. présentation

Élaboration du schéma
Nous avons mené ces travaux avec un Comité de pilotage présidé par le préfet de la région. Le comité de pilotage est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre du schéma ainsi qu'à son suivi. Une évaluation sera effectuée à 6 ans pour faire un bilan et ajuster le contenu si nécessaire.
Les travaux se sont déroulés grâce à une équipe projet multiple, et avec de nombreuses réunions techniques et des ateliers transversaux de travail, entre 2016 et 2019. Les thématiques abordées portaient sur les ressources primaires et secondaires, sur les besoins en matériaux, sur les enjeux socio-économiques et environnementaux, ainsi que sur les objectifs, orientations et mesures du SRC.

Calendrier d'élaboration et de concertation
cf. présentation

Attendus sur le contenu du SRC
- Bilan des schémas départementaux,
- État des lieux (ressources primaires, secondaires, besoins, logistique),
- Prospective (besoins, recyclage, modes de transport doux),
- Analyses des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Des scénarios d'approvisionnement doivent être proposés et comparés. Le scénario finalement retenu fixe les conditions d'implantation des carrières, les gisements d'intérêt national et régional, les objectifs, les orientations et les mesures, les modalités de suivi, *etc.*
Le document stratégique planifie et oriente l'activité des carrières au niveau régional. Il y a aura également un atlas cartographique (outil de cartographie dynamique mis en ligne et atlas « papier »).

État des lieux, chiffres clés, notions importantes
(S.Ize, cheffe de projet planification régionale des ressources naturelles, DREAL PACA)
cf. présentation

Les ressources primaires
Les ressources primaires sont celles issues de l'exploitation des carrières. Les GPE sont la partie de la ressource qui, au regard des techniques disponibles d'extraction, de l'occupation des sols et des enjeux réglementaires, apparaissent comme raisonnablement exploitables.
Le document doit définir le gisement d'intérêt national et régional.
Les GIN/GIR ont un intérêt particulier en lien avec leur faible disponibilité nationale et régionale, la dépendance forte à ces matériaux, la difficulté de substitution et l'intérêt patrimonial. Il y a plusieurs de ces gisements en région.
L'étude sur les ressources primaires a été menée par le BRGM. Elle est disponible en ligne : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/ressources-primaires-a12101.html

Il y aura un atlas des GPE sur le SRC.
Extrait : cf présentation

Les ressources secondaires
Il s'agit des matériaux et substances issus de l'économie circulaire (réutilisation, réemploi et recyclage de matériaux). Un recensement a été réalisé par le BGRM et le CEREMA, des ressources secondaires utilisées en région, des gisements potentiels disponibles, des freins et leviers liés à leur utilisation.
Ces études ont permis d'identifier l'usage des ressources pour trouver une perspective d'amélioration. Il y a plusieurs de ces ressources en région PACA, notamment une grande part des déchets du BTP et terres, des laitiers sidérurgiques et des sédiments de dragages. L'ensemble des études est disponible sur internet : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/ressources-secondaires-a12102.html

Il y a une forte hétérogénéité des taux de recyclage et des difficultés techniques à un plus fort recyclage, mais des marges de progrès sont disponibles.

Classification des usages
cf. présentation

Répartition des carrières
160 carrières en 2017
cf. présentation

Consommation en 2015
32,7 millions de tonnes dont 28Mt de ressources primaires et 4,7Mt de ressources secondaires.

Consommation à la baisse
La consommation globale diminue, ainsi que la production de ressources primaires. La production de ressources secondaires quant à elle augmente. Le recyclage progresse petit à petit.

Région autosuffisante
La région PACA est globalement autosuffisante. Il y a des échanges interrégionaux faibles, des exports de certaines productions de minéraux pour l'industrie en dehors de la région, des échanges infrarégionaux en lien avec des matériaux spécifiques. La région dispose d'une surcapacité de production, mais présente quelques territoires déficitaires (pas/peu d'approvisionnement local).

Estimation des besoins en matériaux
Le besoin est vu à la hausse sur les matériaux de construction, les minéraux pour l'industrie sont constants et il y a une légère hausse sur les roches ornementales. Depuis nos travaux, avec la crise du COVID-19, les chiffres pourraient être revus (à la baisse ou à la hausse) mais c'est une estimation pour donner une hypothèse de travail. Ces hypothèses pourront être réajustées à 6 ans avec la réalisation du bilan.

Transport et logistique
Le transport de matériaux se fait très majoritairement par voie routière hormis quelques carrières du Vaucluse qui utilisent la voie fluviale et quelques producteurs de minéraux pour l'industrie qui expédient leur production par voie ferrée. Le développement des alternatives à la route est limité à cause de l'absence d'infrastructure, de la présence de gisements de proximité qui n'est pas propice à basculer en mode alternatif et des coûts des ruptures de charge.
Quelques postes de progrès sont identifiés, tels que le développement du double flux avec l'essor des matériaux recyclés, le développement et la mutualisation de plateformes multifonctions pour les matériaux et le développement du mix énergétique pour les véhicules.

Enjeux du SRC PACA
Enjeux socio-économiques et techniques :
- Approvisionnement des territoires (assurer l'équilibre des approvisionnements courant à l'échelle des territoires (SCOT) pour les matériaux de construction et anticiper les chantiers exceptionnels et leurs conséquences),
- Économie de la ressource (favoriser une gestion rationnelle et économe des matériaux dans une logique d'économie circulaire),
- Préservation des accès à la ressource (prendre en compte les carrières de leur création à leur réhabilitation dans l'aménagement du territoire)
- Logistique et émission de GES (Optimiser les flux de transport et limiter les émissions et les nuisances)

Enjeux environnementaux :
- Environnement (Préserver les activités agricoles et forestières, préserver les milieux naturels, préserver les patrimoines, préserver les ressources en eau et tenir compte des risques naturels).

Scénario retenu pour le SRC
Plusieurs scénarios ont été étudiés pour le SRC (hypothèses sur le recyclage, sur l'accès aux ressources) et comparés sur la base des enjeux.
Le scénario retenu privilégie le renouvellement et l'extension des exploitations existantes et laisse la possibilité de création de nouvelles carrières si le besoin le justifie.

L'hypothèse haute sur le recyclage est retenue, à analyser et ajuster sous 6 ans. La prise en compte de l'environnement est intégrée dans le SRC par des orientations qui permettent de diriger les projets, au stade de la planification, vers les espaces de moindre enjeu environnemental et de prioriser les renouvellements ou les extensions des sites existants. L'ensemble des enjeux identifiés pour le SRC font l'objet d'orientations et de mesures.

Dans les enjeux environnementaux, il y avait la préservation des ressources en eau. Les zones de sauvegarde seront-elles cartographiées dans le SRC ? Il y a eu des études sur des masses d'eau qui sont classées stratégiques dans le SDAGE, qui délimite des zones de sauvegarde pour protéger l'eau potable. Nous en avons réalisé une sur la nappe de la Crau dans les Bouches-du-Rhône. Le préfet a notifié l'ERS il y a 1 mois et demi et qui invite la DREAL à cartographier les zones de sauvegarde et à prendre en compte les recommandations de l'ERS. Cette actualité est-elle prise en compte ? *(Alexis Verbeke, Symcrau)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Les zones de sauvegarde sont bien intégrées dans le SRC. La difficulté est de tenir à jour la cartographie par rapport aux évolutions régulières sur les zones de sauvegarde. Dans le schéma, nous renvoyons aux données actualisées sur le site de l'Agence de l'eau. Le schéma ne crée pas de droit, mais fait référence aux autres documents réglementaires et stratégiques en vigueur.

Par rapport aux enjeux présentés, nous parlions l'année dernière d'enjeu rédhibitoire, qui ne sont pas présents dans la présentation. Y a-t-il une reformulation par rapport à ce qui était écrit auparavant ? Pouvez-vous me donner plus de précisions ? *(Virginie Brunet-Carbonero, Parc Naturel Régional des Alpilles)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Il n'y a pas eu de modification depuis l'année dernière sur la classification des enjeux. Nous l'abordons juste après.

Projet de Schéma Régional des Carrières

(S.Ize, cheffe de projet planification régionale des ressources naturelles, DREAL PACA)

cf. présentation

Documents mis à disposition
Ont été utilisés pour la production du schéma :

- Les études d'état des lieux et de prospective,
- Les productions des ateliers de travail,
- Les productions internes,
- Les échanges avec le bureau d'étude chargé de l'évaluation environnementale.

Le schéma se décline en deux tomes.
Tome 1 : état des lieux, prospective, enjeux, choix du scénario
Tome 2 : orientations et mesures du SRC
Un atlas cartographique : outil en ligne disponible et atlas papier à venir.
Une évaluation environnementale : réalisée sur une version intermédiaire d'octobre 2020 (elle n'est pas à jour et sera reprise à l'issue de la consultation des EPCI en fin d'année 2021).

5 orientations pour le SRC PACA
Dans le tome 2, il y a 5 orientations auxquelles doivent répondre les différents projets et documents de planification.

A. Intégrer l'approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire,
B. Economiser la ressource et développer le recyclage,
C. Optimiser les transports et limiter les émissions de GES,
D. Préserver les enjeux du territoire,
E. Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières, réhabiliter et valoriser les sites.

Les mesures du SRC
59 mesures sont réparties en 5 orientations, avec une orientation transversale (observatoire et formation).

Mesure n°1 : Créer un observatoire des matériaux
Il n'y a pas de lieux de partage et d'échanges sur la question d'exploitation et d'utilisation des matériaux. Il est aujourd'hui lancé une étude de préfiguration pour suivre et mettre à jour les données sur la production des carrières et de la production en région. C'est un outil auquel vous pourrez faire appel pour des données à jour. Actions de formation et d'information pour faciliter la prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment.

Orientation A – Approvisionnement et planification

Mesure n°4 : Tendre à l'échelle des SCOT et à défaut des PLUi vers l'autonomie en granulats communs.
Cette mesure :

- Concerne les granulats communs soit la plus grande part des matériaux consommés et les plus disponibles.
- Fixe un objectif d'autonomie des territoires soit un équilibre entre consommation et production pour les granulats communs.

À cette fin, elle précise qu'une priorité est donnée au renouvellement, puis à l'extension des sites de carrières existants et, sous réserve de la justification du besoin, à la création de nouveaux sites.
Il faut rappeler la nécessaire mise en œuvre de la séquence évite/réduire/compenser dès le stade de la planification en localisant les projets dans les zones de moindre enjeu et à proximité des sites de consommation.
Les extensions surfaciques et la création de carrières sont interdites en zone de contrainte réglementaire stricte et d'enjeux rédhibitoires.

Mesure n°5 : elle propose une méthode pour répondre à l'objectif fixé par la mesure n°4.

- Réaliser un diagnostic qui précise le besoin en granulats communs, la capacité de production actuelle et future en ressources primaires et secondaires en lien avec les exploitants et si possible une évaluation des distances parcourues par les granulats communs consommés sur leur territoire.

L'évaluation est réalisée à plusieurs échelles : bassins de production, échelle du SCOT/PLU(i) éventuellement élargi si pertinent ou après découpage au sein du SCOT pour les grands territoires multipolarisés.

- Analyser l'autonomie du territoire et les pistes de progrès et définir les objectifs et règles du document de planification afin de progresser vers l'autonomie du territoire en matériaux.
- Localiser les projets nécessaires pour répondre à cet objectif d'autonomie en envisageant le renouvellement puis l'extension des sites existants, la création de nouveaux sites, à une échelle assez large (désignation de secteurs de protection de la richesse du sous-sol).

La DREAL fournit les données utilisées dans le SRC, ainsi que les futures données via l'observatoire des matériaux, sur les carrières (productions primaires) et les ressources secondaires.

Mesure n°6 : même principe que les mesures 4 et 5, mais appliqué à d'autres matériaux, plus rares, nécessitant l'exploitation de gisements d'intérêt régional ou national.

Mesure n°9 : traduit un objectif important des SRC soit la préservation des gisements d'intérêt à long terme.
La mesure prévoit que les GIN et GIR identifiés dans le SRC soient intégrés dans les documents d'urbanisme sur la base de la liste et la cartographie fournies dans le SRC et préservés de l'urbanisation.

Les éventuelles dérogations doivent être justifiées au regard du projet d'urbanisme de la collectivité et ne porter que sur une partie du gisement.

La préservation des accès à ces gisements doit aussi être assurée par les documents d'urbanisme en particulier pour les gisements peu étendus. Il y a un équilibre à trouver entre préservations des gisements et aménagements du territoire.

Les gisements d'intérêt national et régional
cf. présentation

Cartographies des GIN & GIR
cf. présentation

Est-ce que les données SIG pourront être téléchargées ? *(Julie Boghossian, SCOT Provence Verte Verdon)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Oui, avec des restrictions d'usages liées à la précision des données (à l'échelle 1/50 000e). Ces données n'ont pas de valeur réglementaire mais indicative.

En tant que Département, nous produisons des déchets routiers qui peuvent devenir une ressource secondaire. Est-ce que ce diagnostic à l'échelle bassin de production/SCOT va nous interroger sur le volume produit ? *(Rémy Bleynat, Conseil départemental du Var)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Ce sont en effet des éléments à prendre en compte dans le SCOT, qui peuvent répondre à certains besoins de matériaux. La nature des déchets et les volumes produits sont donc à étudier.

Concernant l'autonomie du territoire à l'échelle des SCOT, comment prenez-vous en compte les relations entre SCOT ou les flux entre SCOT ? Nous avons des SCOT qui ont de fortes contraintes et fortement urbanisés où historiquement il sera très compliqué d'ouvrir des carrières sur ces SCOT et l'industrie de la construction est approvisionnée par des carrières qui se trouvent sur des SCOT voisins. Vous avez parlé de carrières qui sont proches de la frontière entre SCOT, mais il y a des SCOT plus propices à l'accueil de carrière que d'autres. Comment avez-vous pris en compte ces flux interSCOT ? *(Christophe Rabiet, UNICEM PACA)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
À l'échelle régionale, notre analyse est relativement imprécise. Nous n'avons pas pu entrer dans ce niveau de détail, mais nous préconisons au moment de la réflexion sur le SCOT et son approvisionnement, que cette analyse soit précisée et éventuellement élargie au territoire voisin.Y a t'il des échanges ? La carrière sur le territoire voisin fournit-elle mon territoire ? Est-ce que nous pouvons progresser (autonomie, impacts sur l'environnement, réduction des transports) si nous ouvrons une carrière à tel endroit ? L'analyse des SCOT permettra d'avoir une vision plus fine à une échelle plus précise.

Complément *(Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)*
S'il y a des choses qui fonctionnent bien, nous ne sommes pas là pour tout chambouler. Chaque territoire doit prendre en compte les besoins et les ressources. Si nous sommes sur un territoire SCOT sans ressources, en effet il faut qu'il aille sur le territoire d'à côté. Il peut y avoir également des territoires où il n'y a pas de carrière sur décision (nuisances, paysage, riverain, *etc.*), en revanche ces territoires ont aussi besoin de constructions et de routes. Cela fait partie du diagnostic par territoire. L'idée n'est pas d'avoir des frontières étanches entre les SCOT, PLU(i) ou EPCI, mais d'avoir une réflexion intelligente sur les avantages et inconvénients de ce que nous faisons aujourd'hui.

La méthode d'identification de besoin et de production a-t-elle été testée sur un SCOT ? Est-ce envisageable prochainement ? Concernant le besoin, si nous faisons cette hypothèse à partir uniquement des hectares qui vont être consommés en extension et les hectares en renouvellement urbain… Quelle est la manière de faire, car les SCOT n'ont pas- tous le même niveau de précision ? *(Edouard Massonneau, AUDAT VAR)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
La méthode n'a pas été testée. Il reste à l'appliquer, mais nous pouvons prévoir de l'expérimenter sur un territoire de SCOT qui serait en révision prochainement et d'aboutir à quelque chose de réaliste. D'autres régions qui ont mené ce diagnostic nous apporteront des éléments de méthode à utiliser. C'est une idée à mettre en œuvre.

Complément *(Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)*
Ce qui est important au niveau d'un territoire SCOT ou EPCI, c'est d'identifier les besoins. En fonction des besoins, nous regardons en termes de ressources ce qui est nécessaire. Nous n'allons pas ouvrir des sites d'exploitation s'il n'y a pas de besoins et d'intérêt pour la profession.

Par rapport à ces besoins, comment les convertir en besoin granulat ? Dans un SCOT, vous allez avoir des objectifs en logement, parfois en emploi, des hectares en extension ou des hectares en renouvellement urbain… Dans la méthode, comment estimer ces besoins ? Pour l'avoir testé avant, techniquement ce n'est pas toujours simple. *(Edouard Massonneau, AUDAT VAR)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Dans le SRC PACA, c'est une estimation sur une prospective économique qui a été réalisée. Il y a en effet un rapport direct entre la production des matériaux et les chiffres d'affaires des entreprises du BTP. Il faudra préciser la méthode en lien avec la CERC.

Complément *(Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)*
L'idée est d'avoir un choix des territoires par rapport à leurs besoins et de s'interroger sur les modes d'approvisionnement en matériaux (bâti, routes, tout ce qui consomme des matériaux, *etc.*).
Pour en revenir à la question précédente, l'estimation se fera aussi en prenant en compte les ressources secondaires. Les déchets du BTP, potentielle ressource en matériaux recyclés, sont une problématique globale sur la région, mais plus particulièrement dans le Var (dépôts sauvages de déchets du BTP *)*. Les réflexions futures vont se faire à une échelle plus fine. Ce qui est dans le SRC c'est du 50 000e et nous en tirons des informations à cette échelle-là. Dans les territoires avec une échelle plus fine, l'ensemble des partenaires peuvent réfléchir, y compris les exploitants qui produisent les matériaux et qui ont des informations. Vous pourriez avoir plus d'éléments afin d'avoir quelque chose de plus précis sur votre territoire et objectiver ce que vous allez faire.
Nous avons vu qu'un EPCI n'est pas étanche, il y a des échanges avec les territoires voisins. L'idée du SRC est d'arriver à mieux utiliser la ressource et de progresser vers une adéquation des besoins et des ressources. Globalement, il y a du matériau sur la région, il n'y a pas de pénurie. La problématique est d'utiliser au mieux les informations que nous avons pour positionner les exploitations sur le territoire. Sans oublier, que si les carrières sont renouvelées ou créées, elles doivent faire l'objet d'une étude d'impact. Une réflexion et une justification des projets à une échelle plus macroscopique (EPCI ou SCOT) peut faciliter la sortie du projet : analyse de plusieurs sites, choix du site de moindre impact, etc.

D'accord, merci. Mais je ne suis pas certain qu'on soit capable de fournir ces informations. Et puis le Département n'est qu'un producteur parmi d'autres, pas forcément le plus gros. *(Edouard Massonneau, AUDAT VAR)*

La règle de proximité des 30km pour les granulats communs est-elle maintenue et comment peut-elle s'appliquer concrètement uniquement en cas de création ou d'extension ? *(Michelle Rousselot, Métropole Nice Côte d'Azur)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Ce n'est pas une règle, mais un constat. Au-delà de 30km, le transport des granulats devient trop coûteux et n'est pas intéressant en termes économiques. L'objectif est donc la réduction des transports de matériaux et de produire au plus proche de la consommation.

Au départ, cela avait été présenté comme plus ou moins une règle. Aujourd'hui, il y a des installations qui ne respectent pas cette préconisation. Doit-on repenser entièrement l'organisation du territoire ? Ou est-ce que ce constat ou préconisation ne portera que sur les projets de création ou d'extension ? Concernant la procédure, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, est-ce que les éléments relatifs au SRC seront portés *via* le traditionnel porté à connaissance par l'État afin que nous puissions le plus en amont possible travailler sur cette question ? *(Michelle Rousselot, Métropole Nice Côte d'Azur)*

Réponse *(Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)*
L'idée est que les granulats soient produits au plus près des sites d'utilisation pour éviter d'avoir une longue distance à parcourir. Le maillage n'est pas trop mal sur certains départements. Il est vrai que dans le 06, il y a peu de site, car les carrières ne sont pas acceptées, ni les stockages de déchets. Le territoire se retrouve alors un peu en « difficulté ». Cela ne veut pas dire que les installations existantes à plus de 30km sont annulées. Aujourd'hui, certains territoires n'ont pas de carrières alors que les matériaux existent. Il y a certainement des marges de progrès.

Complément *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Un porté à connaissance (PAC) « type » existe et va intégrer les éléments du SRC. Nous ne produirons pas un PAC spécifique à chaque site, mais l'ensemble des informations seront disponibles via l'observatoire des matériaux.

Complément *(Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)*
Le SRC sera connu de tous avec les informations et les éléments que vous pourrez utiliser, notamment la cartographie. Vous aurez l'ensemble des éléments du SRC, mais vous allez travailler à une échelle plus fine et vous aurez sans doute besoin d'information à mettre à l'échelle du territoire.

Orientation B – Économiser la ressource et développer le recyclage.

Mesure n°14 :
- Encourager le développement des « pôles matériaux » dans les documents d'urbanisme,
- Optimiser les transports.

Mesure n°19 :
- Développer l'emploi des matériaux recyclés *via* les marchés publics.

Orientation C – Optimiser les transports, limiter les pollutions

- Essayer de favoriser et optimiser les transports de matériaux par le double flux,
- Essayer de progresser vers le renouvellement des flottes vers des engins moins polluants et le développement des carburants alternatifs,
- Usage d'autres modes de transports (fluvial, maritime, ferré, *etc.*)

Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

Mesure n°29 : Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières. Deux grands axes :
- Planification du territoire et des projets,
- Projets et leur autorisation.

Plusieurs enjeux sont traités de manière plus précise, notamment les enjeux issus des ateliers de travail (continuités écologiques, ressources en eau, *etc.*).

4 niveaux d'enjeu :
- Espaces de contraintes réglementaires strictes et d'enjeux rédhibitoires,
- Espaces d'enjeux forts,
- Espaces d'enjeux modérés,
- Espaces de moindres enjeux.

La mise en œuvre de la séquence ERC se traduit par un développement des projets, par ordre de priorité, sur les espaces de moindres enjeux, à défaut sur les espaces d'enjeux modérés et en dernier recours sur les espaces à enjeux forts.

Orientation E

- Développer les projets sur les espaces de moindres enjeux à l'échelle régionale.
- Exploitation du site et réhabilitation,
- Vise à minimiser l'impact des exploitations et à établir un projet de réaménagement au cas par cas, le plus adapté au territoire et aux enjeux en présence.

Compte tenu des études supplémentaires à la charge des SCOT, y a-t-il des financements de prévus ? *(Nicolas Donnadille, SCOT du bassin de vie de Cavaillon)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Malheureusement il n'y a pas de financement prévu aujourd'hui sur la déclinaison de l'ensemble de ces événements dans les documents d'urbanisme. C'est une prise en charge par les collectivités.

Quand pourrons-nous consulter les cartographies et les nouveaux éléments ? *(Virginie Brunet-Carbonero, Parc naturel Régional des Alpilles)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
cf. présentation : calendrier des consultations.
Nous espérons en juillet, mais plutôt en août pour la partie cartographie.
Suite des travaux :

- réalisation d'une concertation préalable,
- consultation des EPCI (2 mois, voire 3 mois), à partir d'août, jusqu'à octobre-novembre,
- prise en compte des remarques, puis actualisation de l'évaluation environnementale,
- réalisation des consultations réglementaires (dont celle de l'autorité environnementale),
- nouveau séminaire d'information, puis COPIL, avant approbation définitive du SRC.

Merci de nous avoir intégrés. Nous avons la particularité d'avoir un SCOT sur 2 régions et 2 départements. Côté région Occitanie, les SCOT ne sont pas du tout associés à cette démarche. C'est le président de la fédération nationale des SCOT qui est associé. Vous nous demandez de faire le travail entre SCOT et de répartir la ressource, mais est-ce que, à cheval sur 2 régions, vous avez aussi travaillé avec les régions alentour ? Est-ce qu'un travail est fait à échelle plus grande que PACA ? *(Céline Georges, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon)*

Réponse *(Sylvaine Ize, DREAL PACA)*
Concernant la région Occitanie, elle est moins avancée que PACA (état des lieux en cours), ce qui explique que les les SCOTne sont pas associés, encore, à leur réflexion. Concernant le contenu du SRC et la manière d'intégrer ces éléments d'échanges entre région, nous avons mis en évidence qu'il y avait des flux entre les régions, notamment sur ces territoires frontaliers. Nous ne sommes cependant pas rentrés plus avant sur ces questions.

Pour l'instant la région Occitanie n'est pas répertoriée et n'apparait pas sur le document. Une réunion a été organisée le 6 juillet, mais nous n'étions pas conviés en tant que SCOT. Je m'en inquiète. Nous travaillerons ce sujet à notre échelle et avec les SCOT qui nous sont limitrophes. Nous avons également des carrières limitrophes, notamment sur Cavaillon. *(Céline Georges, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon)*

Est-ce que la présentation de ce matin sera mise à notre disposition ? *(Mireille Daudier, SNIP)*

Réponse *(Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA)*
La présentation sera mise en ligne sur le site du SPPPI : https://www.spppi-paca.org/a/537/schema-regional-des-carrieres/. Un compte rendu sera rédigé et soumis à validation.

Conclusion
(MF.Bazerque, Directrice adjointe, DREAL PACA)

Je vous remercie pour ces échanges utiles, il y a un intérêt à anticiper les différents enjeux, à l'échelle des territoires, avant de définir les projets. Il faut également vérifier l'adéquation besoins/ressources, au plus près des territoires, en mettant en œuvre la séquence ERC, et en tenant compte de la situation des territoires limitrophes. Bien sûr, nous gardons une clause de revoyure pour d'éventuels ajustements au projet de SRC.

On peut se satisfaire d'une situation d'autonomie au niveau régional ; il est nécessaire d'anticiper toutefois les projets, car les délais sont très longs pour leur définition et leur autorisation administrative.
Concernant les documents d'urbanisme : il est nécessaire d'avoir une vigilance sur la prise en compte des modalités d'accès aux gisements.
Prochainement seront mises en ligne des données disponibles. La consultation des EPCI est prévue à la rentrée. L'échéance à mi-2022 est ferme, car beaucoup de retard a été pris et les schémas départementaux, seuls documents applicables aujourd'hui, sont devenus obsolètes.